

LE RISQUE VAGUE DE CHALEUR

GÉNÉRALITÉS.....	364
Qu'est-ce que le risque vague de chaleur ?	364
Comment se manifeste-t-il ?	364
Les conséquences sur les personnes, l'économie et l'environnement.....	364
Les actions préventives	367
L'organisation des secours	370
Les consignes individuelles de sécurité	371
Pour en savoir plus.....	372
LE RISQUE DE VAGUE DE CHALEUR DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.....	373
Le risque vague de chaleur dans le département.....	373
L'historique des principaux évènements.....	373
Quels sont les enjeux exposés ?.....	375
Les contacts	375



GÉNÉRALITÉS

Qu'est-ce que le risque vague de chaleur ?

On parle de « vague de chaleur » lors d'un épisode de température élevée, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

Selon l'organisation météorologique mondiale, l'épisode de vague de chaleur est caractérisé par une température de cinq degrés au-dessus de la température normale pendant au moins cinq jours. Il s'agit d'une définition internationale qui permet une comparaison entre des pays très différents.

L'épisode de vague de chaleur est caractérisé par une température de cinq degrés au-dessus de la température normale pendant au moins cinq jours.

Le grand froid comme la canicule constitue un danger pour la santé de tous.

Comment se manifeste-t-il ?

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des vagues de chaleur s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin. Le dispositif de vigilance canicule commence le 1er juin pour s'achever le 15 septembre. Toutefois, des jours de fortes chaleurs peuvent survenir en dehors de cette période et se produisent de plus en plus fréquemment. En revanche, avant le 15 juin ou après le 15 août, les journées chaudes ne méritent que très rarement le qualificatif de « canicule ». Les nuits sont alors suffisamment longues pour que la température baisse bien avant l'aube.

Le réchauffement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre va continuer à engendrer, de façon plus ou moins marquée selon la température moyenne atteinte d'ici la fin du siècle :

- une augmentation du nombre annuel de jours où la température est anormalement élevée ;
- une augmentation du nombre de nuits anormalement chaudes ;
- des vagues de chaleur plus précoces, plus tardives, plus intenses et plus longues ;
- un allongement de la durée des sécheresses estivales ;
- une diminution généralisée des débits moyens des cours d'eau en été et en automne.

Les conséquences sur les personnes, sur l'économie et l'environnement

D'une manière générale, une vague de chaleur peut avoir d'importantes conséquences humaines, économiques et environnementales.

Les conséquences sur l'homme

En 2003, durant l'été, la France a connu une canicule exceptionnelle qui a entraîné une surmortalité estimée à près de 15 000 décès. Le pays n'avait pas été confronté à de telles conséquences sanitaires engendrées par une chaleur extrême depuis longtemps (canicule 1911 : plus de 40 000 morts).

En effet, l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

Le corps humain peut voir ses capacités de régulation thermique dépassées et devenir inefficaces. Les périodes de fortes chaleurs sont alors propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie. **Les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur sont particulièrement en danger.**

On qualifie de personnes fragiles, les personnes dont l'état de santé, l'évènement de vie, ou l'âge les rendent plus à risque.



Il s'agit :

- des personnes âgées;
- des femmes enceintes;
- des enfants en bas âge (de moins de 6 ans);
- des personnes souffrant de maladies chroniques;
- des personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme;
- des personnes en situation de handicap.

On qualifie de populations surexposées, les personnes dont les conditions de vie ou de travail, le comportement ou l'environnement les rendent plus à risque.

Il s'agit :

- des personnes précaires, sans abri;
- des personnes vivant dans des conditions d'isolement;
- des personnes vivant dans des logements mal isolés thermiquement;
- des personnes vivant en milieu urbain dense, à fortiori lorsqu'il y existe des îlots de chaleur;
- des travailleurs exposés à la chaleur, à l'extérieur ou dans une ambiance chaude à l'intérieur;
- des sportifs, notamment de plein air, ou en espaces clos et fermés mal ventilés ou non climatisés, dont les efforts physiques intenses et prolongés les

- rendent vulnérables à la chaleur;
- des populations exposées à des épisodes de pollution de l'air ambiant,
- des détenus.

Plus l'intensité de la chaleur va augmenter et plus la part de la population éprouvant des difficultés à maintenir une thermorégulation efficace va augmenter : c'est l'ensemble de la population, même jeune et en bonne santé, qui va être concernée lorsque la température va augmenter et que des canicules pouvant être extrêmes vont se produire.

Les conséquences sanitaires d'une exposition à la chaleur se mesurent non seulement par l'augmentation du recours aux soins d'urgence pendant les vagues de chaleur pour des pathologies liées à la chaleur, mais également par une augmentation très rapide de la mortalité, observée dès l'exposition.

Aussi, selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Lorsque l'on est âgé, la sensation de soif est altérée et les réserves en eau sont moindres ; le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur.

Chez les enfants et les adultes le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. En conséquence, il perd de l'eau et risque la **déshydratation**. Les enfants en bas âge sont particulièrement vulnérables.

Les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur, et les sportifs sont d'avantage exposés à ce risque.

Les conséquences directes d'une forte chaleur sur la santé sont de 2 ordres :

→ **La déshydratation**

Les symptômes de la déshydratation qui doivent alerter :

- des crampes musculaires aux bras, aux jambes, au ventre ;
- un épuisement qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'insomnie ;
- une soif intense ;
- une bouche et une langue sèches ;
- un regard terne et des yeux enfoncés ;
- apparition d'un pli cutané (lorsqu'elle est légèrement pincée, la peau tarde à retrouver son aspect initial) ;
- une peau sèche, froide et pâle ;
- une fièvre ;
- une perte d'appétit, des nausées, des vomissements, des maux de ventre ou encore des crampes abdominales.

- des urines en faible quantité;
- des maux de tête ;
- une désorientation, des vertiges ;
- des troubles de la conscience (maaise, étourdissements...) ; une fatigue inhabituelle ; une somnolence inhabituelle ;
- une modification du comportement (agitation, apathie, grande faiblesse...).

→ **Le coup de chaleur**

Il doit être signalé aux secours dès que possible.

Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température, qui augmente alors rapidement. On peut le repérer par :

- une agressivité inhabituelle ;
- une peau chaude, rouge et sèche ;
- des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense ;
- une confusion, des convulsions et une perte de connaissance ;
- des maux de tête ;
- des crampes musculaires ;
- une enflure des mains, des pieds et des chevilles ;
- l'apparition de petits boutons rouges sur la peau, appelés « boutons de chaleur » ;
- une fatigue inhabituelle ou épuisement ;



- un malaise généralisé ;
- des signes de déshydratation :
 - forte soif ;
 - diminution du besoin d'uriner ;
 - urine foncée ;
 - peau sèche ;
 - pouls et respiration rapides ;
 - des nausées ou vomissements.

Une conséquence indirecte des fortes températures sur la santé est le **risque de pics de pollution à l'ozone** dans les centres urbains. Par effet de couvercle, les couches atmosphériques plus chaudes en altitude provoquent une concentration en basses couches de l'ozone produit par des précurseurs issus des gaz d'échappement des véhicules et des hydrocarbures imbrûlés.

Cette pollution peut entraîner des irritations des yeux et des troubles respiratoires ou cardio-vasculaires.

Le risque de noyade augmente également lors des journées chaudes et ensoleillées.

Les conséquences économiques

Les fortes chaleurs peuvent être à l'origine :

- de fortes températures des masses d'eau (cours d'eau, mers, ...) et/ou

des étiages sévères pouvant entraîner l'arrêt des centrales nucléaires par manque d'efficacité du refroidissement des réacteurs. Ces arrêts peuvent se prolonger, et entraîner un défaut d'alimentation en électricité sur plusieurs jours ;

- d'une surconsommation électrique due à l'usage intensif des climatiseurs générant un déséquilibre brutal de l'offre et de la demande, et des perturbations sur le réseau de distribution ;

- de la suspension des chantiers dans le BTP, liée aux difficultés d'utilisation de certains matériaux avec de hautes températures ;

- de dégâts sur les voiries, les parkings, les réseaux électriques ;

- d'une baisse de productivité extrêmement importante surtout dans les entreprises ne disposant pas de climatiseurs : les employés sont obligés de travailler sur des horaires plus restreints ou alors multiplient les pauses ;

- de la perturbation du trafic ferroviaire en raison de la déformation des rails ;

- de la baisse des rendements dans le domaine agricole ;

- de nombreux événements industriels : le nombre d'événements recensés dans la base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents) a augmenté notablement depuis 2015, notamment en période estivale, avec 64 événements recensés pour l'année 2019, année la plus impactée. Toutes les activités sont concernées, avec une prédominance marquée toutefois sur les zones de stockage des déchets des entreprises ainsi que sur les installations de traitement de déchets. Le principal phénomène rencontré est l'incendie. Il est généré notamment par des fermentations ou des auto-échauffements de matières, produits ou déchets, des effets loupe, mais aussi des surchauffes électriques ou de matériel, des montées en température ou en pression et également des feux de broussailles.

Les conséquences environnementales

De fortes chaleurs, associées à des hautes pressions atmosphériques, peuvent entraîner une pénurie d'eau (mais aussi d'eau potable), des sécheresses estivales pouvant avoir des conséquences graves sur l'homme et son environnement (faune, flore, agriculture, nappe phréatique...).

En effet, la baisse du niveau de l'eau dans les cours d'eau réduit l'espace d'habitat de la faune (insectes, poissons, amphibiens) et de la flore et peut rendre difficile la bonne migration de certaines espèces. Elle entraîne également une concentration des polluants, avec des conséquences sur la flore et la faune, et sur l'ensemble de la chaîne alimentaire en aval.

De même, l'augmentation de la température de l'eau et la réduction du taux d'oxygène peut nuire à certains organismes aquatiques, au profit d'autres, notamment des espèces exotiques envahissantes. Cette augmentation de la température de l'eau peut également entraîner la prolifération de micro-organismes nuisibles à la santé humaine et animale.

Enfin, une période de canicule qui s'inscrit en général au milieu d'une vague de chaleur provoque un assèchement des sols superficiels, de la végétation et de l'air.

Ces conditions sont propices aux déclenchements d'incendies.

Les actions préventives

La surveillance et la prévision des phénomènes

Depuis novembre 2004, Météo-France intègre le risque canicule dans des cartes de vigilance (du 1^{er} juin au 15 septembre).

La prévision météorologique

Il s'agit d'une mission fondamentale confiée à Météo-France. Elle s'appuie sur les observations des paramètres météorologiques et sur les projections des modèles numériques, outils de base des prévisionnistes. Les modèles permettent d'effectuer des prévisions à une échéance de plusieurs jours.

La vigilance météorologique

Au-delà de la simple prévision du temps, la procédure Vigilance Météo a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 48 h (deux cartes de vigilance pour J et J+1).

 Pour plus d'informations : www.meteofrance.com

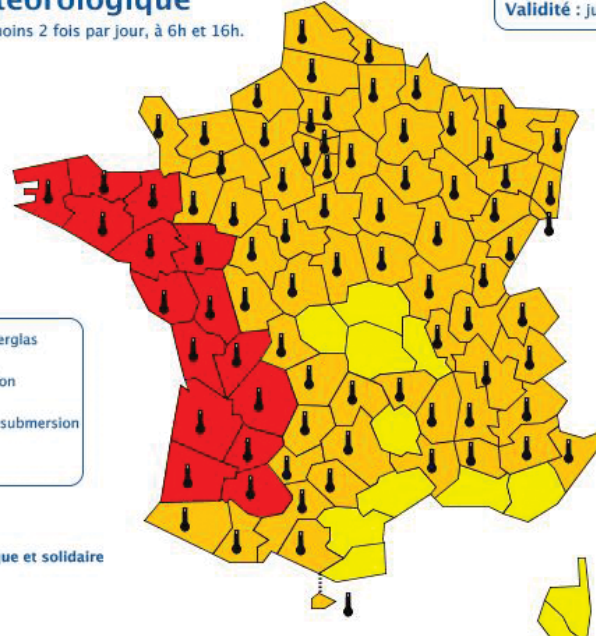
Le Centre National de Prévision (CNP) de Météo-France publie deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures des cartes de vigilance départementale pour J et J+1. Ces cartes de vigilance à 4 niveaux

(vert, jaune, orange et rouge) sont reprises par les médias en cas de niveaux orange ou rouge. Dans ce cas, des tableaux de suivi nationaux et régionaux sont alors élaborés afin de couvrir le ou les phénomènes signalés.

Vigilance météorologique
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de la transition écologique et solidaire



15 départements en Rouge.
69 départements et l'Andorre en Orange.

Diffusion : le lundi 18 juillet 2022 à 16h00
Validité : jusqu'au mardi 19 juillet 2022 à 16h00

Consultez le [bulletin national](#)

Épisode caniculaire en cours. Sur la façade ouest du pays, pic de chaleur extrême ce lundi.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :
Canicule/Rouge – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Évitez de sortir aux heures les plus chaudes. – Soyez vigilant : toute personne, même si elle est en bonne santé, est concernée. Canicule/Orange – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Copyright Météo France



L'information et l'éducation sur les risques

L'information préventive

Chaque citoyen doit prendre conscience de sa propre vulnérabilité face aux risques et pouvoir l'évaluer pour la minimiser. Pour cela, il est primordial de se tenir informé sur la nature des risques qui nous menacent, ainsi que sur les consignes de comportement à adopter en cas d'événement (site du ministère de la Transition écologique, georisques.gouv.fr, mairie, services de l'Etat).

C'est notamment l'objet du présent DDRM, complété et précisé à l'échelle communale par le DICRIM élaboré par le maire. En période de veille, l'agence régionale de santé (ARS) prépare les opérateurs tels que les établissements de santé, les établissements médico-sociaux ou les professionnels libéraux via des courriers de rappel du risque canicule et des actions à mener pour en prévenir les conséquences. Elle exerce également une veille sur l'activité hospitalière afin de prévenir d'éventuelles tensions.

Lors d'un pic de chaleur persistant, l'ARS renforce sa communication par

la diffusion d'affiches et de dépliants. Elle peut organiser des points presse et participer à la communication interministérielle organisée par la préfecture.

Les messages destinés à la population sont les suivants :

- buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- évitez les efforts physiques ;
- mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...);
- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.



Les actions préventives des sites industriels

De manière générale, dès le régime d'autorisation, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement doivent tenir compte des aléas naturels dans l'évaluation de leurs risques.

En ce qui concerne les fortes chaleurs, l'analyse de risque doit prendre en compte spécifiquement les points suivants, quel que soit le type d'installation industrielle concernée :

- l'identification des matières premières, produits finis ou déchets susceptibles de réagir à la chaleur (par décomposition, polymérisation, surpression...). L'objectif est de pouvoir les stocker de manière optimale en limitant le temps d'exposition aux rayonnements du soleil ;
- l'identification de l'ensemble des équipements entreposés en extérieur et exposés directement aux rayonnements du soleil. Le but est d'organiser la vérification de ces équipements, notamment de leur endommagement potentiel dû aux fortes chaleurs ;
- le compartimentage ou la création

de zones limitées de stockage, afin de restreindre la propagation d'un éventuel incendie mais aussi d'éloigner les produits incompatibles entre eux ;

- la mise en place d'une surveillance particulière et renforcée des stockages en extérieur de matières fermentescibles sous l'action de la chaleur ;
- le débroussaillage et l'entretien des abords du site ou des zones extérieures de stockage afin d'éviter toute propagation d'un feu de broussailles ;
- la prise en compte des potentielles surchauffes électriques ou courts-circuits sur les moteurs et les batteries de condensateurs des transformateurs mais également le dimensionnement et l'entretien des groupes froid ;
- la mise en place d'une procédure spéciale de délivrance des permis de feu en période de fortes chaleurs, dans laquelle la liste des précautions spécifiques à prendre doit être recensée ;
- la prise en compte des cas de fortes chaleurs dans les différentes procédures d'exploitation du site, avec, pour chaque équipement ou installation, les différents paramètres à surveiller (notamment température, pression). Les procédures encadrant

les travaux ponctuels et l'intervention sur site de sous-traitants doivent également en tenir compte ;

- la prise en compte de l'effet « loupe » : toute concentration des rayons du soleil à travers un morceau de verre (déchets de verre, pare-brise, vitres non occultées...) doit être évitée ;
- l'adaptation des niveaux de remplissage des équipements contenant des produits susceptibles de se dilater à la chaleur, ainsi que les contrôles des accessoires de sécurité (de type soupapes), qui peuvent le cas échéant être renforcés ;
- la mise en place d'une surveillance particulière sur les tours aéroréfrigérantes et le renforcement des contrôles pour détecter, le cas échéant, la présence de légionelles.

Le suivi des alertes météorologiques est de surcroît indispensable et une procédure spécifique doit être définie préalablement aux périodes de fortes chaleurs, de façon à anticiper cette problématique. Par ailleurs, en cas de sinistre et notamment d'incendie, il convient de s'assurer que le site dispose de réserves en eaux suffisantes et utilisables qui peuvent être reconstituées rapidement en cas de sinistre. La

gestion des eau d'extinction doit être également un point d'attention. Il en est de même pour les matériaux inertes qui peuvent être utilisés.

Les procédures d'exploitation doivent prendre en compte les situations de fortes chaleurs et les conduites spécifiques à tenir en cas d'alerte météorologique doivent être définies. Une revue de ces procédures ainsi que des conduites à tenir doit être réalisée préalablement aux périodes estivales et de fortes chaleurs.

Le retour d'expérience

L'objectif est de tirer les enseignements des canicules passées pour améliorer la connaissance du risque et les dispositions préventives.



Pour plus d'informations :
www.georisques.gouv.fr

Lors des différents épisodes de fortes chaleurs au cours de l'été 2022, l'État a renforcé les moyens d'aller vers les populations sans-abri en élargissant les plages horaires d'intervention des équipes intervenant en rue et au sein des accueils de jour. Des messages de vigilance renforcée ont été communiqués aux gestionnaires de structures d'hébergement qui accueillent un public précaire.



L'organisation des secours

L'alerte météo

La procédure « Vigilance Météo » de Météo-France a pour objectif de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter.

Elle permet aussi :

- de donner aux autorités publiques, à l'échelon national et départemental, les moyens d'anticiper une crise majeure par une annonce plus précoce ;
- de fournir aux préfets, aux maires et aux services opérationnels, les outils de prévision et de suivi permettant de préparer et de gérer une telle crise ;
- d'assurer simultanément l'information la plus large possible des médias et de la population, en donnant à celle-ci les conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation.

Lors d'une mise en vigilance orange ou rouge, **des bulletins de suivi nationaux et régionaux** sont élaborés, afin de couvrir le ou les phénomène(s) signalé(s). Ils contiennent quatre rubriques : la

description de l'événement, sa qualification, les conseils de comportement et la date et heure du prochain bulletin.

En cas de situation orange : les conseils comportementaux sont donnés dans les bulletins de suivi régionaux. Ces conseils sont repris voire adaptés par le préfet du département. Les services opérationnels et de soutien sont mis en pré-alerte par le préfet de zone ou de département et préparent, en concertation avec le centre opérationnel de zone (COZ), un dispositif opérationnel.

En cas de situation rouge : les consignes de sécurité à l'intention du grand public sont données par le préfet de département sur la base des bulletins de suivis nationaux et régionaux. Les services opérationnels et de soutien se préparent (pré-positionnement des moyens), en collaboration avec le COZ. Le dispositif de gestion de crise est activé à l'échelon national, zonal, départemental et communal.

L'organisation des secours

Le dispositif consolidé de gestion sanitaire des vagues de chaleur

La canicule de 2003 a révélé la nécessité d'adapter le dispositif national de prévention et de soins et de mettre en place un plan national canicule.

Ce dernier a été remplacé en **2021** par un **dispositif consolidé de gestion sanitaire des vagues de chaleur**, présenté dans l'instruction interministérielle du 7 mai 2021 relative à la gestion sanitaire

des vagues de chaleur en France métropolitaine.

Au niveau départemental

Quand une situation d'urgence requiert l'intervention de l'État, le préfet met en œuvre le dispositif ORSEC (cf. chapitre « risques majeurs »).

Les dispositions spécifiques ORSEC nationales relatives à la gestion sanitaire des vagues de chaleur, déclinées à l'échelle départementale, fournissent une doctrine de préparation des éléments de gestion relatifs à la survenue des vagues de chaleur.

Définitions	Vigilance météorologique correspondante	Populations susceptibles d'être impactées
Pic de chaleur : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours)	jaune	<p>Populations fragiles : personnes âgées, enfants en bas âge, personnes prenant certains médicaments, personnes en situation de handicap.</p> <p>Populations surexposées : personnes sans abri, travailleurs surexposés à la chaleur, populations en habitat surexposé à la chaleur, sportifs, notamment de plein air</p> <p>Ensemble de la population exposée</p>
Épisode persistant de chaleur : températures proches ou en dessous des seuils départementaux et qui perdurent dans le temps (supérieure à trois jours).		
Canicule : période de chaleur intense pour laquelle les températures dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs.	orange	
Canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux.	rouge	

Tableau des niveaux de vigilance du dispositif spécifique ORSEC national relatif à la gestion sanitaire des vagues de chaleur : Guide ORSEC départemental S6 / Disposition spécifique « Gestion sanitaire des vagues de chaleur » - Crédit ministère des solidarités et de la santé

Au niveau communal

Conformément au code général des collectivités territoriales (art L 2212-1 à 3), le maire, par ses pouvoirs de police, est chargé d'assurer la sécurité de ses administrés (cf. chapitre « risques majeurs »).

Au niveau individuel

Afin d'éviter la panique lors de la survenue d'une canicule, un plan familial de mise en sûreté, préparé et testé en famille, permet de faire face en attendant les secours (Cf chapitre risques majeurs).

Les consignes individuelles de sécurité



**SE METTRE
À L'ABRI**



**ÉCOUTER
LA RADIO
RADIO LOCALE**



**RESPECTER
LES CONSIGNES**

Les consignes spécifiques en cas de vigilance météorologique canicule sont les suivantes :

NIVEAU DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ORANGE - CANICULE

CONSÉQUENCES POSSIBLES

- Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.
- Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.
- Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.
- Veillez aussi sur les enfants.
- Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1,5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-12h).
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.



NIVEAU DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ROUGE- CANICULE

CONSÉQUENCES POSSIBLES

- Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.
- L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque, c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.
- Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur.
- Veillez aussi sur les enfants.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez au moins 1,5L d'eau par jour, même sans soif.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.



EN SAVOIR +

Pour en savoir plus,
consultez le site :
<https://sante.gouv.fr/>

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur le risque de vague de chaleur, consultez les sites internet suivants :

Le Ministère de la santé et de la prévention

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaleur-et-leurs-effets-sur-la-sante>

Santé publique France

<https://www.santepubliquefrance.fr/recherche/#search=vague%20de%20chaleur>

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule>

Météo France

<https://meteofrance.com/comprendre-la-meteo/temperatures/canicule-risques-et-conseils>

Gouvernement

<https://www.gouvernement.fr/risques/canicule-et-vagues-de-chaleur>

LE RISQUE DE VAGUE DE CHALEUR DANS LE DÉPARTEMENT

Le risque vague de chaleur dans le département

Dans le département du Nord, la carte de vigilance de Météo-France propose une couleur (jaune, orange ou rouge) qui dépend de l'écart par rapport à des seuils et de la durée de l'épisode.

Une couleur autre que la couleur verte est indiquée lorsque la température ne descend pas la nuit en dessous de 18°C, et atteint ou dépasse, le jour 33°C, sur une période prolongée.

Si l'épisode est de courte durée, la vigilance est jaune. En revanche, la couleur devient orange pour un épisode de 3 jours ou plus.

La période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août. Elles peuvent survenir en dehors de cette période, mais avec l'allongement des nuits, les températures peuvent redescendre plus sensiblement avant l'aube limitant les températures extrêmes successives.

L'évolution climatique conduit à des périodes de vagues de chaleur plus longues et une extension de la saison à risque.

L'historique des principaux événements

Le Nord a subi ces dernières années de fortes canicules, notamment celle de juillet 2019 avec un mercure dépassant 40°C/41°C. Le département était alors en vigilance orange pour canicule le 23 juillet et en vigilance rouge les 24 et 25 juillet 2019.

A Lille, le record précédent de 37,6 °C datait de 2018 et le record de la plus forte température minimale était de 23,8°C le 26 juillet 2019 alors que le record précédent datait de la veille avec 23,2 °C.

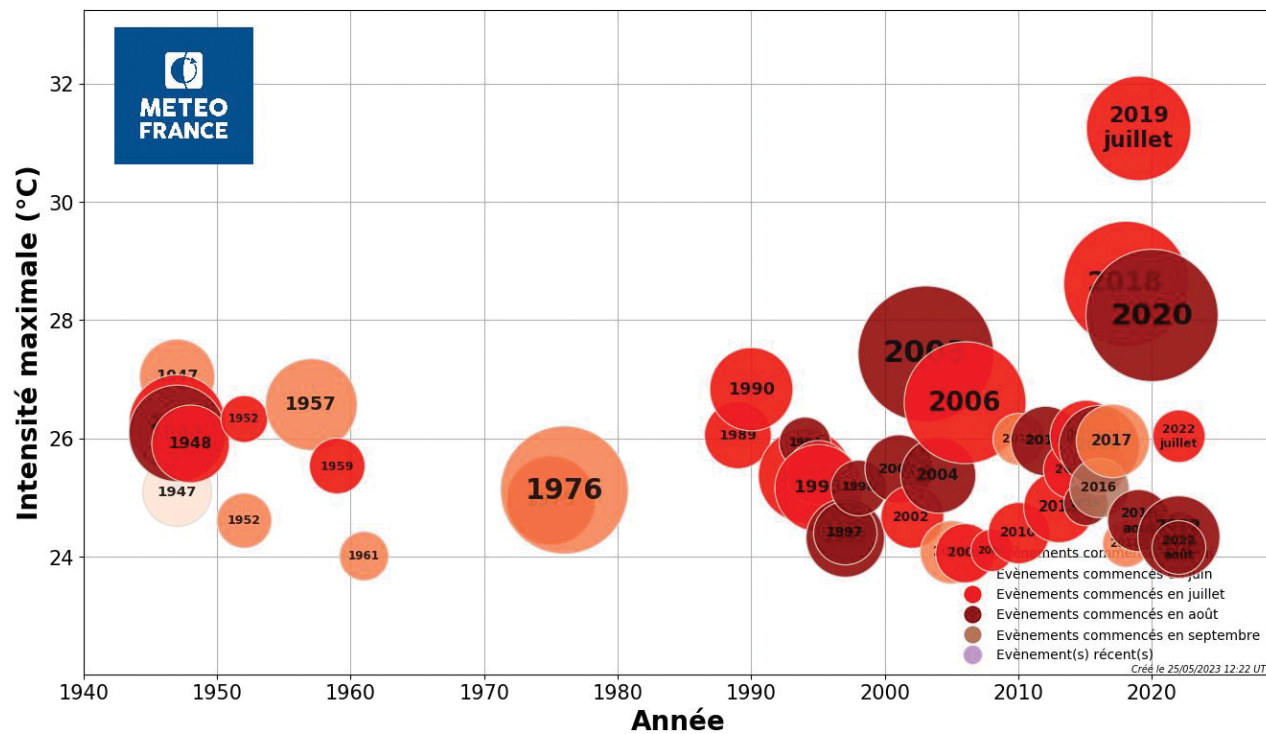
Ces températures extrêmes sont relevées lors de l'été 2019 avec une sévérité jamais égalée ; les étés 2020 et 2022 ont également enregistré des températures inédites.

Les températures minimales ont autant d'importance que les températures maximales pour définir une canicule. Si la température ne redescend pas en-dessous de 20°C lors d'une journée complète (de 18h UTC la veille à 18h UTC du jour considéré), on parle de nuit tropicale. Ces températures nocturnes élevées ne permettent pas au corps humain de récupérer des fortes chaleurs diurnes.



Vagues de chaleur observées

Nord (D59)



49 épisodes identifiés de 1947 à 2022

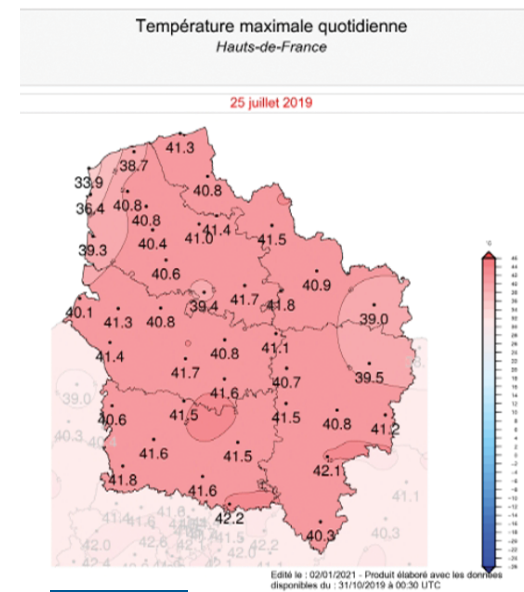
1 vague a démarré au mois de mai

9 vagues ont démarré au mois de juin

22 vagues ont démarré au mois de juillet

16 vagues ont démarré au mois d'août

1 vague a démarré au mois de septembre



Quels sont les enjeux exposés ?

Dans le Nord, les fortes chaleurs ont un impact en premier lieu sur la santé humaine. Les populations précaires sont particulièrement exposées, qu'elles soient sans-abri ou en habitat précaire (squats...). Cette surexposition due au fait même de la situation de rue ne permet pas de se protéger des conditions climatiques dégradées et d'assurer sa propre sécurité physique.

Par ailleurs, en période estivale, le littoral accueille de nombreux touristes et les fortes températures augmentent le risque de noyade du fait de l'augmentation des baignades.

Les prises en charge des personnes déshydratées ou subissant un « coup de chaleur » peuvent entraîner une tension de la chaîne de soins tant en pré-hospitalier (augmentation de l'activité de régulation du SAMU, des interventions du SMUR, de permanence des soins ambulatoires) qu'en hospitalier (augmentation de la fréquentation des services d'urgence et saturation des lits).

En outre, les épisodes de fortes chaleurs peuvent avoir des conséquences sur les exploitations agricoles et augmentent également le risque d'incendie.

Les contacts

Préfecture du Nord

12 Rue Jean Sans Peur
59800 Lille
Tél : 03 20 30 59 59

DDETS du Nord

175 RUE Gustave Delory,
59000 Lille
Tél : 03 20 18 33 33

DREAL Hauts-de-France

44 Rue de Tournai
59800 Lille
Tél 03 20 13 48 48

ARS Hauts-de-France

556 Av. Willy Brandt, 59777 Lille
Tél : 0 809 40 20 32

Météo France

Direction Interrégionale Nord

18, rue Elisée Reclus – CS60007
59651 Villeneuve d'Ascq Cedex
referents_territoriaux.nord@meteo.fr

Mairies

<https://www.annuaire-mairie.fr/>

